

Bonjour !

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez au programme de doctorat en démographie du Département de démographie et des sciences de la population de l'Université de Montréal. Il s'agit du seul département francophone de démographie en Amérique du Nord et il offre une excellente formation en démographie. Le corps enseignant, composé de neuf professeur.es, mène des programmes de recherche très dynamiques couvrant un vaste ensemble de thématiques. L'association étudiante de démographie de l'Université de Montréal offre un soutien précieux, notamment pour faciliter l'intégration des nouveaux étudiant.es.

Voici quelques renseignements généraux pour vous accompagner dans le processus de dépôt de votre demande d'admission à ce programme d'études.

1. DATES LIMITES

Pour un début de programme de doctorat en démographie à l'automne 2026, votre demande d'admission doit être soumise [ici](#) entre le 1^{er} août 2025 et le 1^{er} juin 2026. Veuillez noter que nous n'admettons pas de nouveaux candidat.es aux trimestres d'hiver et d'été.

À l'attention des candidat.es internationaux : il faut prévoir plusieurs mois après le dépôt de votre demande d'admission pour recevoir la décision de l'Université de Montréal, puis obtenir vos documents d'immigration, soit le Certificat d'acceptation du Québec et le permis d'études. Veuillez à vous y prendre suffisamment à l'avance afin d'éviter tout délai qui pourrait vous empêcher de débiter votre programme au trimestre envisagé.

2. STRUCTURE DU PROGRAMME DE DOCTORAT EN DÉMOGRAPHIE

La structure complète du programme de doctorat en démographie est disponible [ici](#), et nous vous invitons à la parcourir attentivement.

D'autres détails importants figurent sur la page Web du programme de doctorat en démographie, disponible [ici](#). Vous y trouverez notamment des informations générales sur le soutien financier ([ici](#)), les expertises de recherche du corps enseignant ([ici](#)) et les perspectives d'emploi propres au domaine ([ici](#)).

3. EXIGENCES D'ADMISSION

Veuillez lire attentivement les conditions d'admissibilité au programme de doctorat en démographie, décrites [ici](#). Pour les équivalences internationales relatives aux notes minimales requises et aux diplômes reconnus par l'Université de Montréal, veuillez les consulter [ici](#).

Un Guide du candidat aux cycles supérieurs, préparé par les Études supérieures et postdoctorales de l'Université de Montréal, est accessible [ici](#).

4. COURS AU PROGRAMME

Les cours faisant partie du programme de doctorat en démographie sont décrits [ici](#).

Connaissances préalables requises

L'étudiant.e qui ne détient pas de maîtrise en démographie de l'Université de Montréal peut être tenu.e de compléter une scolarité complémentaire d'un maximum de 15 crédits. Les cours susceptibles d'être exigés sont :

- [DMO 6011](#) – Analyse démographique 1 (3 crédits)
- [DMO 6012](#) – Analyse démographique 2 (3 crédits)
- [DMO 6500](#) – Fécondité et famille (3 crédits)
- [DMO 6501](#) – Migration (3 crédits)
- [DMO 6502](#) – Mortalité, santé et vieillissement (3 crédits).

5. TROUVER SA DIRECTION DE RECHERCHE

Veillez noter qu'il n'est pas requis d'avoir trouvé une direction de recherche lors du dépôt de la demande d'admission au doctorat en démographie. Vous pourrez la choisir au cours des deux premiers trimestres de votre programme d'études.

Pour orienter votre recherche d'une direction de recherche, des informations incontournables sont rassemblées [ici](#). La liste des neuf professeur.es du Département, leurs principaux intérêts de recherche et leurs adresses courriel sont disponibles [ici](#).

6. DEMANDE D'ADMISSION

Pour la soumission de votre demande d'admission au programme de doctorat en démographie, rendez-vous [ici](#). Des informations détaillées sur la procédure de dépôt d'une demande d'admission sont disponibles [ici](#). Pour des renseignements généraux sur les admissions à l'Université de Montréal, consultez la [page Web suivante](#). En cas de questions relatives à votre demande d'admission en ligne, vous pouvez joindre l'équipe du Service de l'admission et du recrutement [ici](#).

Les documents additionnels à fournir en accompagnement de votre formulaire de demande d'admission de l'Université de Montréal sont :

- Un [formulaire départemental](#), à remplir dûment et à téléverser dans votre Centre étudiant.
- Deux lettres de recommandation, dont au moins une provenant d'un.e répondant.e issu.e du milieu universitaire. Les répondant.es sont à identifier dans votre formulaire de demande d'admission de l'Université de Montréal et ces dernier.es recevront un courriel les invitant à remplir un formulaire de lettre de recommandation, dans la langue de leur choix (français ou anglais), dans un délai de 21 jours.

À noter que les candidat.es internationaux doivent impérativement présenter une demande d'admission à un programme à temps plein, à moins de détenir un autre type de permis que le permis d'études (permis de travail ou de visiteur, par exemple), permettant le statut d'étudiant libre pour un maximum de 8 crédits. De plus, dès que vous recevez votre lettre d'admission au programme de doctorat en démographie de l'Université de Montréal, entreprenez dès que possible vos démarches d'immigration. Des renseignements entourant ces démarches sont fournis [ici](#).

Il est fortement recommandé de payer les frais de demande d'admission en ligne à l'aide d'une carte de crédit. Vous pouvez procéder au paiement avec une carte personnelle ou la carte d'une personne tierce. Veuillez noter que votre demande ne sera pas traitée tant que le paiement ne sera pas réglé. Consultez la page Web intitulée [Payer les frais d'admission](#) pour davantage de renseignements sur les modes de paiement d'une demande d'admission.

7. FINANCEMENT DES ÉTUDES

Le Département de démographie et des sciences de la population peut normalement offrir un appui financier aux étudiant.es nouvellement admis au programme de doctorat, entre autres grâce au Fonds de la Faculté des arts et des sciences qui lui est alloué. La direction de recherche peut également vous soutenir si elle dispose de fonds de recherche.

Vous pouvez, par ailleurs, participer aux concours de bourses des grands organismes subventionnaires fédéral, le Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH, voir les occasions de financement [ici](#)), et provincial, les Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQ, voir les occasions de financement [ici](#)).

Pour rester à l'affût d'autres occasions de bourses, les Études supérieures et postdoctorales de l'Université de Montréal ont conçu une page Web à cet effet [ici](#).

Depuis plusieurs années déjà, l'Université de Montréal possède un programme de [Bourses d'exemption](#) permettant aux étudiant.es internationaux de payer, durant leur période de scolarité, les mêmes droits de scolarité que les étudiant.es québécois. Il est donc possible, grâce à cette bourse, de bénéficier d'une exemption appliquée aux droits de scolarité normalement exigés aux étudiant.es internationaux. Vérifiez les critères d'admissibilité [ici](#). Selon les [droits de scolarité estimés pour l'année académique 2025-2026](#), cette bourse d'exemption vous permettrait de réduire vos droits de scolarité de 23 367,15\$ (7 789,05\$ x 3) par année. Une [foire aux questions](#) sur les droits de scolarité est également disponible.

Pour connaître les possibilités d'emplois sur le Campus offertes aux étudiant.es, consultez-les [ici](#).

8. THÈSE DE DOCTORAT

Un document de référence, rédigé et publié par le Vice-rectorat adjoint aux Études supérieures et postdoctorales de l'Université de Montréal, s'intitulant [Guide des mémoires et des thèses](#) regroupe les informations importantes sur la réalisation et l'évaluation des mémoires et thèses.

9. LANGUE D'INSTRUCTION

L'Université de Montréal est une université francophone et tous les cours sont enseignés en français. Pour les candidat.es n'ayant pas fait leurs études en français, il pourrait être exigé de passer le test d'évaluation de français (TEF). Les thèses de doctorat doivent normalement être rédigées en français. Des exceptions sont possibles et il faut alors demander l'autorisation de rédiger votre thèse dans une langue autre que le français en justifiant les raisons de la demande. Les consignes entourant la langue de rédaction de la thèse sont présentées à la page 10 du [Guide des mémoires et des thèses](#).

10. SE LOGER À MONTRÉAL

Les [résidences universitaires de l'Université de Montréal](#) sont une option d'hébergement à prix raisonnable à proximité du Département de démographie et des sciences de la population. Pour assurer votre place, réservez-la dès que vous recevez votre lettre d'admission.

Si vous envisagez un logement à l'extérieur du campus, l'équipe des Services à la vie étudiante (SAÉ) de l'Université de Montréal a préparé un guide pratique pour une recherche efficace ([ici](#)) et rassemblé sur une page Web plusieurs liens qui pourraient vous être utiles [ici](#).

11. QUELQUES LIENS ET RESSOURCES ADDITIONNELS UTILES

- Suivez-nous sur nos plateformes sociales [LinkedIn](#) et [Bluesky](#)
- Joignez le groupe Facebook de l'Association étudiante de démographie : AEDEM.UdeM

Pour toute question supplémentaire, n'hésitez surtout pas à communiquer avec nous.

Responsable de programmes des cycles supérieurs :

Nadine Ouellette, professeure agrégée

nadine.ouellette@umontreal.ca

Technicienne en gestion de dossiers étudiants :

Delphine Chamard

delphine.chamard@umontreal.ca